

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Suite à la convocation du 17 janvier 2024
le Conseil d'Administration s'est réuni le 22 janvier 2024
à 18 h 00 Salle du Conseil Municipal de Cherbourg-en-Cotentin
sous la présidence de la vice-présidente, Valérie VARENNE

Présents :

Mme VARENNE , M. LEPOITTEVIN , Mme HERY , M. FRANCOISE , Mme GRUNEWALD , Mme VILLETTE (CFDT Retraités), M. LUCAS (FNATH), Mme COUSIN (Conscience Humanitaire), M. GERMAIN (Croix Rouge Française), Mme PETITET (Société Saint Vincent de Paul), Mme THEVENY (UDAF), Mme THOMAS (La Chaudrée)

Excusés :

M. LEFEBVRE (Femmes)

Absents donnant procuration :

M. ARRIVE (mandataire : Mme VARENNE), Mme TAVARD (mandataire : Mme GRUNEWALD), Mme AMBROIS (mandataire : M. LEPOITTEVIN), Mme LE POITTEVIN (mandataire : M. GERMAIN)

Secrétaire de séance : Isabelle VATINEL

N° DEL_2024_011

Accroissement temporaire d'activité

Vu le Code Général de la fonction Publique,

Vu le décret n° 88-145 du 15 février 1988 modifié, pris pour l'application de l'article 136 de la loi du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale,

Afin d'assurer la continuité du service public, il paraît nécessaire de recourir à des agents contractuels.

Ceci étant exposé, les membres du Conseil d'administration, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décident :

- d'autoriser Monsieur le Président du CCAS ou son représentant à recruter, pour faire face à cet accroissement temporaire d'activité :

- 1 auxiliaire de vie à temps complet, rémunéré(e) par référence au cadre d'emploi des auxiliaires de soins ou des agents sociaux ou des aides-soignants au sein de l'EHPAD la Quincampoise de la direction des EHPAD.
- 1 auxiliaire de soins à temps complet, rémunéré(e) par référence au cadre d'emploi des auxiliaires de soins ou des agents sociaux ou des aides-soignants au sein de l'EHPAD la Sérénité de la direction des EHPAD.
- 1 infirmier(e) à temps non complet (21h), rémunéré(e) par référence au cadre d'emploi des infirmiers en soins généraux au sein de l'EHPAD Bérégovoy de la direction des EHPAD.

- de conclure les contrats correspondants et leurs avenants éventuels en fonction des besoins effectifs des services, renouvelables si nécessaire dans la limite d'un an sur une période de 18 mois.

- de mandater ces dépenses sur le budget principal du CCAS de l'exercice en cours.

ESPC MAC 0 2

Envoyé en préfecture le 25/01/2024

Reçu en préfecture le 25/01/2024

Pour le Président
La Directrice

Publié le par délégation,



ID: 050-200056885-20240125-DEL_2024_011-DE

Isabelle VATINEL